

Lille, le 15 avril 2011

Communiqué de presse »

Lille : Pour une Grand Place piétonne, de même que ses alentours

Depuis quelques semaines, la Grand Place se refait une beauté et la circulation en est déviée sans que cela provoque de difficultés de circulation particulière. **Les piétons respirent et apprécient le calme, et de plus en plus de commerçants sont satisfaits de cette nouvelle situation.** Tout cela confirme que ce point de passage en plein centre-ville n'est pas du tout indispensable. Les voitures qui circulaient sur la Grand Place ne s'y arrêtaient pas, et les véhicules peuvent toujours accéder au parking souterrain par la Rue Nationale.

De nombreuses autres grandes villes (Montpellier, Nancy...) ont interdit aux voitures leur place centrale, qui était précédemment un autodrome livré à plusieurs milliers de véhicules par jour. Aussi bien les piétons et cyclistes que les commerces en ont été les bénéficiaires. **À Lille aussi, notre Grand Place doit devenir piétonne.** La « zone de rencontre » proposée par la Ville rendra certes les piétons prioritaires, mais le bruit et les fumées d'échappement seront toujours là. S'attabler à une terrasse de café frôlée par les véhicules n'est pas très attrayant... sans compter le risque d'accidents, toujours possibles.

Le nouveau Plan de Déplacements Urbains prévoit une réduction importante de la circulation automobile urbaine. La première des choses à faire est justement de limiter l'accès des voitures au centre-ville. **Une Grand Place piétonne s'inscrirait pleinement dans cet objectif du PDU et serait un symbole fort en ce sens.**

En outre, nous demandons que la circulation automobile soit très restreinte dans la rue Faidherbe, qui pose de nombreux problèmes de sécurité pour les cyclistes, ainsi que dans les rues étroites du vieux Lille, dont les pavés et façades classés n'ont que faire de la pollution visuelle des automobiles. La circulation et le stationnement anarchique en surface sont une gêne permanente pour le passage des bus, et pour les piétons, souvent obligés de se faufiler entre les voitures et de marcher sur les pavés disjoints de la chaussée. Cette gêne a encore plus de conséquences pour les personnes en situation de mobilité réduite, comme les personnes en fauteuil roulant ou bien avec une poussette.

Quand on compare notre Vieux Lille avec d'autres centres-villes qui ont su se moderniser et limiter la place prise par les voitures, sans d'ailleurs que les commerces ne s'en portent plus mal pour autant, on se dit qu'il reste beaucoup à faire ! **Nous voulons retrouver des rues plus agréables et donc plus favorables au tourisme et aux commerces.**

Contacts presse :

Gilles LAURENT – 06 01 88 97 19 – gilles.laurent@uvn.asso.fr

Sébastien TORRO-TOKODI – 06 28 13 18 57 – sebastien.torro-tokodi@droitauvelo.org

Créée en 1978, l'**Union des Voyageurs du Nord (UVN)** agit localement auprès des élus, des autorités organisatrices de transport et des exploitants de réseaux, pour obtenir un meilleur fonctionnement au quotidien et pour élaborer les projets d'avenir. Elle est membre de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, association agréée de consommateurs) et de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités) de Lille.

La **Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT)**, association agréée de consommateurs, rassemble au plan national environ 150 associations très diverses (piétons, cyclistes, handicapés, familles de victimes d'accidents de la route, usagers des transports collectifs urbains, ferroviaires et routiers, citadins et riverains des corridors de transit confrontés aux nuisances de la circulation routière, citoyens soucieux d'environnement global et d'aménagement du territoire), soit plus de 68000 adhérents, qui partagent une même vision de la politique des transports.



Union des Voyageurs du Nord
JO du 23 novembre 1978 – CCP 7 219 21 S LILLE
287, av. de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT ANDRE
Permanence le lundi de 14h à 18h – 03 20 40 76 96

Créée en 1982, l'**association Droit au vélo (ADAV)** s'est donné pour but de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de les représenter dans la région Nord – Pas-de-Calais. Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Quand malgré tout la concertation fait défaut, Droit au vélo peut descendre dans la rue (manifest'action), retrousser ses manches (chantier cyclomobile) ou faire appel à la justice (tribunaux administratifs). Au 31 décembre 2010, l'association comptait 1580 adhérents ; plus nous serons nombreux, mieux nous serons entendus.



Droit au vélo (ADAV)
Siège régional : 23 rue Gosselet – 59000 Lille
Permanence tous les mercredis de 14 h à 18h – 03 20 86 17 25